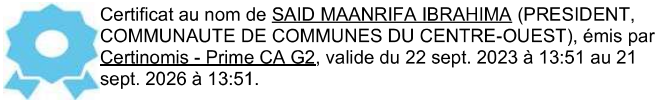


Bordereau de signature

DELIB N°08 CREATION POSTES CONTROLEURS

Signataire	Date	Annotation
ZAHAMATI SAID MAANRIFA, <i>SERCETARIAT</i>	06/01/2026	
Tamimou ABDILLAH, <i>DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens</i>	06/01/2026	
Said Maanrifa IBRAHIMA, <i>President</i>	06/01/2026	 
<i>SERCETARIAT</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // BUREAUTIQUE DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens PRESIDENT

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Aménagement/Environnement/Transport : Création de postes d'adjoints administratifs territoriaux - Contrôleurs du réseau de transport public TMCO

Séance du 03/01/2026

Délibération n°08

2^{ème} convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 5

Absents : 35

Votants : 5

- dont « pour » : 5

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le mardi 30 décembre 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le samedi 03 janvier 2026 à 08 heures 00 dans les locaux de la 3CO à Kahani, sous la présidence de M IBRAHIMA SAID Maanrifa, président.

Présents

CHANFI Bibi, RIDHOI Zaïnabou, IBRAHIMA Said Maanrifa, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou,

Absents

AHMED COMBO Papa, MOHAMED Zaïnaba, , ATTIBOU Zaïnati, MADI OUSSENI Mohamadi, , ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MDALLAH Anlamati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchat, AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, MIKIDADI Madihali, FRADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni.

Secrétaire de séance : RIDHOI Zaïnabou



La Communauté de Communes du Centre-Ouest a décidé de mettre en place un réseau de transport public de personnes dénommé "TMCO" dont l'ouverture au public est prévue le 27 janvier 2026.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents chargés d'assurer les fonctions de contrôle au sein de ce réseau de transport, afin de garantir le bon fonctionnement du service et le respect de la réglementation en matière de titres de transport.

Ces agents auront notamment pour missions :

- Le contrôle de la validité des titres de transport des usagers ;
- La constatation des infractions et l'établissement des procès-verbaux ;
- L'information et l'orientation des usagers ;
- La surveillance générale du réseau et la prévention des incivilités ;
- La participation à la sécurité des personnes et des biens ;
- Le reporting auprès de la hiérarchie.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il convient donc de créer quatre postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Ces postes pourront être pourvus par voie statutaire (titulaires ou stagiaires) ou, à défaut de candidatures de fonctionnaires, par voie contractuelle dans les conditions prévues par les articles L332-8 et suivants du Code général de la fonction publique.

Le recrutement interviendra selon les besoins du service et dans le respect des procédures de recrutement en vigueur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-8 et suivants ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

VU l'avis du Comité social territorial en date du [date] ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du réseau de transport public TMCO à compter du 27 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer les postes nécessaires à l'exercice des missions de contrôle au sein du réseau de transport ;

DÉCIDE

Article 1 : De créer cinq postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux de catégorie C de la fonction publique territoriale, destinés à exercer les fonctions de contrôleurs au sein du réseau de transport public TMCO.

Article 2 : Ces postes pourront être pourvus :

- Par voie statutaire (titulaires ou stagiaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux) ;
- Par voie contractuelle, en application des articles L332-8 et suivants du Code général de la fonction publique, en cas d'absence de candidatures de fonctionnaires ou de nécessité liée aux besoins du service.

Article 3 : Les recrutements interviendront en fonction des besoins du service et dans la perspective de l'ouverture du réseau TMCO le 27 janvier 2026.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Article 5 : Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Article 6 : Monsieur le Président est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Centre-Ouest.

Fait et délibéré le 03/01/ 2026

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

Signé par : Said Maahrifa-BRAHIMA
Date : 06/01/2026
Qualité : Président
 M. IBRAHIMA Said Maahrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest